

# Cahier des charges

## Comptoirs Nature Bélisle

Version 2023-08-10

### DESCRIPTION BELISLE

Bélisle Solution Nutrition est une compagnie québécoise qui œuvre avec succès dans le vaste domaine de la nutrition animale depuis maintenant plus de 65 ans. Ses experts travaillent sans relâche, innovent et excellent dans le développement de nouveaux produits dont la qualité et le concept misent à la fois sur la productivité, la santé et le bien-être des animaux tout en optimisant l'autosuffisance à la ferme. Elle offre des solutions nutritionnelles inégalées et incontournables pour l'avenir des entreprises agricoles.

### DESCRIPTION DIVISION NATURE BÉLISLE

La division Nature de la compagnie Bélisle Solution Nutrition constitue un réseau de distribution de produits d'alimentation de qualité dont chaque formulation est spécifique à l'espèce animale concernée. Elle répond à la fois, aux besoins des entreprises agricoles de petites tailles, des passionnés d'élevage spécialisée ou de cultures ou tout simplement des gens qui font de l'agriculture, leur loisir.

La Division Nature Bélisle offre des aliments spécifiques et adaptés pour les élevages non-traditionnels mais qui gagnent de plus en plus d'espaces dans nos campagnes actuelles, s'étendant même maintenant jusqu'en milieu urbain avec les poules en ville. Tous les animaux de la ferme ou de basse-cour, les chevaux, les animaux de compagnie et les oiseaux sauvages sauront y trouver leur compte. Un volet pour la chasse y trouvera aussi des adeptes.

Bref, Nature offre à chaque passionné, les conseils et les produits spécialisés dont il a besoin pour mener à bien ses projets. Nature est un réseau de distribution présent pour supporter et épauler les gens dans la réalisation de leurs objectifs de production ou de loisir, pour le bien-être de leurs animaux et le tout, dans un respect de l'environnement.

### CAHIER DES CHARGES

Les dispositions du présent cahier des charges font partie intégrante du contrat de distribution Nature Bélisle qui sera signé avec le distributeur.



## SOMMAIRE

Préambule	2
Logo	3
Ressources	4
Investissement	5
Correspondance	5
Boutique	5
Système informatique	6
Matériel de soutien	6
Territoire	7
Garantie des produits	7
Commandes	8
Livraisons	8
Gestion des plaintes	9
Méthode de paiement	9
Inventaire	10
Assurance	10
Marketing et publicité	10
Formation	11
Gestion commerciale	11
Performance commerciale	11
Annexes	12

## PRÉAMBULE

Aux termes d'un contrat de distribution conclu entre Bélisle Solution Nutrition Inc. et le distributeur, celui-ci a été désigné comme force de vente pour la commercialisation des produits de Bélisle Solution Nutrition Inc. via sa Division Nature Bélisle.

Bélisle Solution Nutrition Inc. offre la possibilité à toute personne physique ou morale de faire partie de son réseau de distribution. Le présent cahier des charges fixe les conditions générales requises pour faire partie ce réseau de distributeurs autorisés Nature Bélisle.



## LOGOS

Tous les logos de la division Nature Bélisle doivent être utilisés dans leur forme originale et ne doivent être modifiés en aucune façon. Notez que toute utilisation de ces logos requière une autorisation écrite de la compagnie.

Logo général de la division Nature Bélisle.

COULEUR  
CMYK  
90, 20, 100, 10  
RGB  
70, 134, 73



CMYK  
9, 64, 84, 0  
RGB  
200, 119, 69



Logo Liberté pour la gamme d'aliments pour chevaux.

COULEUR  
CMYK  
85, 60, 17, 2  
RGB  
856, 102, 154



COULEUR  
CMYK  
65, 57, 56, 35  
RGB  
80, 80, 80





## RESSOURCES

Siège social  
Belisle Solution Nutrition Inc.  
196, Chemin des Patriotes  
St-Mathias QC J3L 6A7  
[www.belisle.net](http://www.belisle.net) / [info@belisle.net](mailto:info@belisle.net)  
450-658-8733 / Téléc.: 450-658-0263

Sophie Gauthier, agr.  
Directrice générale division Nature Bélisle  
Par intérim: Suivi distributeurs Nature Bélisle/Rive nord  
Cell.: 819 473-2607  
[sgauthier@belisle.net](mailto:sgauthier@belisle.net)

Céline Fournier  
Marketing, développement et support aux ventes Nature  
[cfournier@belisle.net](mailto:cfournier@belisle.net)

Kathy Lapointe, D.M.V.  
Formation technique

Manon Smith  
Représentante Distributeurs Nature Bélisle/ Rive sud  
Logistique et développement stratégique  
Cell : 450-501-6967  
[msmith@naturebelisle.net](mailto:msmith@naturebelisle.net)

Jean Vallières  
Représentant Distributeurs Nature Bélisle/ Maritimes  
Cell : 514 264-6554  
[jvallieres@belisle.net](mailto:jvallieres@belisle.net)



## **INVESTISSEMENT**

L'investissement de la part du distributeur comprend:

- Entrepôt pour les produits.
- Accès facile aux camions pour la livraison. Porte de l'entrepôt accessible pour l'entrée des palettes de produits avec un transpalette lors de la livraison ou un espace extérieur avec abri pour le déchargement des palettes lors de la livraison.
- Matériel de bureautique et informatique.
- Inventaire minimum de produits tel que suggéré par la compagnie (annexe 1). Prendre note que les produits en inventaire de la liste suggérée peuvent varier selon les préférences du distributeur.
- Kit d'échantillonnage pour le foin comprenant une sonde, un adaptateur pour la sonde, un bâton et des sacs pour les échantillons. (La procédure d'échantillonnage est disponible sur l'intranet de Nature Bélisle).

## **CORRESPONDANCE**

- Tout distributeur se doit de fournir à la compagnie, une adresse de correspondance pour son entreprise.
- Spécifier l'adresse de facturation et de livraison.
- Détenir et utiliser l'adresse électronique attribuée par la compagnie et reliée à la division Nature Bélisle (@naturebelisle.net). Prendre note que cette adresse courriel demeure la propriété de Nature Bélisle. Donc Nature Bélisle se réserve un droit de regard sur les courriels lors de la résiliation du contrat afin d'assurer un suivi à la clientèle.

## **BOUTIQUE**

Tous les distributeurs Nature Bélisle devront dans leur local :

- Afficher clairement la pancarte de Nature Bélisle afin d'indiquer qu'il est un distributeur autorisé.
- Indiquer les heures d'ouverture.
- Assurer un accès facile et sécuritaire, en tout temps, pour les clients et pour les camions de livraison. Assurer un espace de réception pour les palettes de produits lors de la livraison.
- Réserver un espace pour la visualisation des promotions et des services offerts.
- Exposer un présentoir présentant les articles disponibles pour chaque gamme de produits.
- Remplir les conditions minimales de discrétion, de propreté et de convivialité afin d'offrir un service de qualité aux clients.

En plus des critères ci-dessus mentionnés, le distributeur dont l'entreprise se verra attitrer le titre de boutique Nature Bélisle ou d'un espace Nature Bélisle devra rencontrer les exigences suivantes:

- Décoration suivant un respect des couleurs « NATURE ».
- Personnalisation du design de la boutique conforme au visuel et modèle Nature, le tout sous approbation de la compagnie.



## SYSTÈME INFORMATIQUE

Au quotidien, pour sa distribution Nature Bélisle, tout distributeur devra disposer dans son local:

- Matériel informatique avec un système d'exploitation Windows.
- Connexion à l'internet.
- Système comptable à sa discrétion mais un système de gestion permettant de rencontrer les normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments concernant la traçabilité des produits vendus. Consulter la « procédure de rappel d'un produit » dans l'intranet Nature Bélisle afin de bien connaître les renseignements indispensables à avoir dans les cas d'un rappel de produit Nature.

## MATÉRIEL DE SOUTIEN

La compagnie Bélisle fournira à chacun de ses nouveaux distributeurs :

- Une affiche Nature et une affiche Liberté plastifiées: dimension 13 pouces X 19 pouces.
- Un kit de départ de matériels promotionnels (ex.: dépliants, cahier etc.)
- Code utilisateur et mot de passe pour l'accès intranet au site [www.naturebelisle.net](http://www.naturebelisle.net). Lieu d'informations techniques pour les produits, leur guide d'utilisation et les listes de prix.
- L'adresse courriel du distributeur, attitrée pour le réseau Nature Bélisle.
- L'accès aux listes de prix distributeur et détail suggéré.
- Carte d'affaire numérique.

La compagnie Bélisle fournira à chacun de ses nouveaux distributeurs suite aux 4 mois d'approbation :

- Pancarte Nature de distributeur autorisé qui devra être disposée, selon les normes de la compagnie, sur la devanture du local.

La compagnie Bélisle offre la possibilité aux distributeurs de se procurer des vêtements au logo de l'entreprise en les commandant via l'intranet du site Nature Bélisle. Les vêtements sélectionnés seront facturés au compte du distributeur selon la liste de prix distributeur DIS999.

Chaque distributeur qui en fera la demande pourra recevoir gratuitement de la compagnie Bélisle pour une valeur maximale de \$100 par année, les dépliants et les cahiers promotionnels de son choix qui sont attitrés à la division Nature Bélisle. Prendre note que ce budget de \$100 qui est alloué annuellement à chaque distributeur pour se procurer du matériel publicitaire n'est en aucun temps monnayable et non cumulatif d'une année à l'autre s'il n'est pas utilisé.

Toutes commandes supplémentaires de ces documents seront facturées au distributeur selon les prix fixés à la liste de prix distributeur (DIS999). Chaque commande de dépliants et cahiers Nature devra être faite via le site intranet Nature Bélisle où tous les documents disponibles sont énumérés dans la section « documents techniques » de chaque espèce animale. La commande de ces articles doit se faire sur une commande à part des commandes de produits d'alimentation car, au bureau de St-Mathias, elle est traitée dans un département différent de celui concerné par les produits d'alimentation. Prendre note que le distributeur détient en tout temps, la possibilité d'imprimer ces



documents ou de les faire parvenir par courrier électronique à ses clients ou prospects à partir du site Nature Bélisle dont il a l'accès.

La compagnie offre également un choix d'articles promotionnels à tout distributeur. La liste de ces articles et le coût distributeur de chacun de ceux-ci est disponible sur l'intranet de nature Bélisle dans la section « matériels promotionnels » de la liste de prix DIS 999.

La compagnie Bélisle met à la disposition de ses distributeurs sous forme de location temporaire, un éventail de matériels aux logos et couleurs de Nature Bélisle pour tout évènement d'expositions, conférences ou autres activités de leur région. Consultez et utilisez le document « Réservation de matériels promotionnels » sur l'intranet Nature Bélisle pour faire la réservation de ces items et en connaître les frais qui y sont reliés.

Un service de support technique est également offert aux distributeurs sous forme de journée ou demi-journée de conférences, formations, visites d'écuries, de clients et prospects ou toutes autres activités. La tarification de ces services professionnels est établie selon un taux horaire de 125\$/heure.

## **TERRITOIRE**

Chaque distributeur doit respecter le territoire exclusif qui lui est attribué sur son contrat pour la vente et la promotion des produits « NATURE BÉLISLE ». La description graphique du territoire est disponible à l'Annexe 1 du contrat du distributeur. Aucune sous-distribution à l'extérieur de ce territoire n'est autorisée. Tous les clients que vous servez et développez à l'extérieur de votre territoire contractuel, ne doivent pas être dans un territoire attribué à un autre distributeur Nature Bélisle autorisé et ne sont pas acquis à votre distribution. Ces dits clients ne pourront plus être desservis par votre distribution dès le moment où leur location se retrouve dans le territoire attribué à un nouveau distributeur. Il va de soi que la prospection et la vente dans le territoire d'un autre distributeur Nature Bélisle est non autorisée.

## **GARANTIE DES PRODUITS**

Bélisle, fière compagnie québécoise, offre à tous les distributeurs de la division Nature Bélisle, l'opportunité d'offrir à leurs clients :

- Une gamme de produits diversifiée et spécifique pour chaque espèce animale. La liste complète des produits Nature est disponible sur la liste de prix distributeur DIS999 de l'intranet Nature Bélisle.
- Une gamme de produits d'alimentation certifiée biologique selon les normes et la certification d'Écocert (voir document « Certificats de production biologique » dans l'intranet Nature Bélisle)
- Une sélection d'ingrédients de haute qualité.
- Des emballages uniformes et identifiés conformément à l'entreprise.
- Des produits répondant aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et soumis à un contrôle de qualité supérieure.



Chaque distributeur détient par conséquent, des solutions intéressantes à offrir à leur clientèle concernant l'alimentation de leurs animaux.

## COMMANDES

Les commandes des distributeurs doivent rencontrer les normes suivantes :

- La première commande de la distribution sera établie en se référant à la liste de l'annexe 1 suggérée et selon la procédure « Commande internet » disponible sur l'intranet de Nature Bélisle
- Les commandes sont envoyées au bureau de Bélisle via le système intranet du site [www.naturebelisle.net](http://www.naturebelisle.net)
- Les commandes doivent être reçues au bureau, 5 jours ouvrables avant la date prévue pour la livraison. La commande doit être faite en une seule commande. En ce qui concerne les ajouts aux commandes, seul un ajout minimum de 500 kg total de produits peut être fait à la commande et reçu au bureau au plus tard 48 heures avant la date prévue de la livraison de la commande principale. Aucun autre ajout n'est accepté sauf dans les cas d'exception où ils sont approuvés par la direction. Si le délai pour soumettre la commande n'est pas respecté, la livraison de la commande est repoussée à la livraison subséquente.
- Pour les commandes ramassées directement à l'usine par le distributeur ou un transport indépendant, un délai de 48 heures est exigé entre la réception de la commande au bureau et celle de la date prévue pour la cueillette de celle-ci.
- Une fois la commande reçue, un accusé de réception est envoyé au distributeur.
- Dans les situations où il y aurait rupture d'inventaire pour certains produits, ceux-ci devront être remis en commande par le distributeur dans ses commandes ultérieures. Aucune gestion des produits commandés non-disponibles ne sera faite par la compagnie Bélisle.

## LIVRAISONS

Le distributeur prend possession de sa commande selon l'une ou l'autre des procédures décrites ci-dessous :

1. Les commandes sont ramassées directement à l'usine par le distributeur au :  
196, Chemin des Patriotes St-Mathias selon les heures d'ouverture suivantes  
Lundi au jeudi : 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 16h00  
Aucune commande ne peut être ramassée sur l'heure du dîner soit de 12h00 à 13h00
2. Les commandes sont livrées directement chez le distributeur Nature Bélisle par le service de livraison de Bélisle moyennant des frais de livraison qui seront ajoutés à la facturation de la commande selon les montants établis par la compagnie :  
55\$/TM pour la région de St-Mathias  
65\$/TM pour la région de Québec – Ferme Neuve  
98\$/TM pour la région du Témiscouata  
118\$/TM pour la région du Bas du Fleuve  
125\$/TM pour la région du Lac St-Jean





Toutefois ces prix sont sujet en tout temps à une réévaluation par la compagnie, qui en informera le distributeur par écrit au moins 30 jours avant tout réajustement.

- Les livraisons effectuées par le service de Bélisle devront avoir un minimum de 1000 kg de produits d'alimentation Nature.
- Une journée de livraison Bélisle est attribuée par la compagnie, selon la région du territoire concerné. L'horaire des livraisons est disponible sur l'intranet du site Nature Bélisle sous le document "Cédule des livraisons".
- Prendre note que la compagnie Bélisle se réserve le droit de modifier la journée de livraison et que le distributeur doit être prêt en tout temps à la recevoir.
- Toutes les livraisons effectuées par la compagnie doivent être faites dans le territoire du distributeur tel que décrit dans le contrat. Tout autre lieu de livraison à l'extérieur du territoire doit être approuvé par écrit par la compagnie.
- Tout produit non-conforme au bon de livraison ou ayant subi un bris lors de la livraison par la compagnie, devra être pris immédiatement en charge par les camionneurs et retourné le jour même à l'usine par le service de livraison de Bélisle. Aucun autre retour de produits Nature ne peut être fait par le service de livraison sans l'approbation écrite de la compagnie.

Prendre note que le distributeur doit préciser lors de sa commande, quel sera son choix concernant la façon dont la prise de possession de sa commande sera réalisée ainsi que la date précise du ramassage si celle-ci est faite par un transporteur indépendant.

## **GESTION DES PLAINTES**

Pour tous les cas de non-conformité de produits ou de plaintes clients, le distributeur se doit de suivre la procédure suivante pour en informer la compagnie :

1. Prendre connaissance de la procédure de retour de produits dans l'intranet Nature
2. Compléter le formulaire «Formulaire de plainte en ligne» dans l'intranet Nature en accompagnant le document de photos justificatives et soumettre le tout au bureau.
3. Le représentant des ventes, attitré au distributeur, en fera l'évaluation et le suivi en collaboration avec le département concerné chez Bélisle, et vous reviendra avec les correctifs mis en place et la procédure de règlement (crédit ou retour de produit).

## **MÉTHODE DE PAIEMENT**

- Le seul mode de paiement privilégié et retenu est celui par paiement pré-autorisé.
- Le distributeur doit compléter le formulaire de paiement préautorisé au moment de la signature de son contrat de distribution
- Escompte de paiement disponible: 5,25% avec le paiement pré-autorisé.
- Tous les comptes en retard ou avec un retour de la banque pour insuffisance de fonds se verront automatiquement bloqués au niveau des commandes et des livraisons et ce, tant que le compte ne sera pas totalement réglé. Des frais d'intérêt de 1.5% par mois seront facturés sur tout solde impayé et l'escompte de 5,25% annulée.
- Lorsqu'il y a un non-respect du paiement d'une facture (NSF), le distributeur devra payer sa prochaine commande avant la livraison de celle-ci. Si parfois, ce phénomène se reproduit une deuxième fois, le distributeur devra payer à l'avance, les trois commandes suivantes. Toutefois



prendre note qu'une troisième récurrence de NSF enlèvera au distributeur tout privilège de payer ses commandes après leur livraison.

## **INVENTAIRE**

Le distributeur doit veiller à la bonne gestion de son inventaire de produits Nature

- Respecter le minimum d'inventaire établi par la compagnie et suggéré à l'annexe 1.
- Assurer la rotation des inventaires
- Maintenir la qualité des produits
- Détenir une assurance valide pour son inventaire

Prendre note que le distributeur dont l'entreprise sera affiliée Nature Bélisle devra représenter et vendre dans son espace boutique et dans le territoire qui lui est attribué, une exclusivité des produits "NATURE" pour chaque gamme offerte par la division Nature Bélisle tel que mentionné au contrat. Une demande d'autorisation écrite, de la part du distributeur, devra être formulée pour tout ajout de produits d'alimentation animale provenant d'une autre compagnie et destinés aux mêmes espèces animales que celles couvertes par les produits Nature Bélisle. Dans le cas où cette demande serait acceptée et signée par la compagnie, le distributeur s'engage alors à assurer une croissance continue de ses ventes mensuelles de produits Nature correspondant à l'espèce animale mise en compétition avec les nouveaux produits autorisés. Dans le cas échéant, la dite autorisation sera résiliée automatiquement. Une entente Boutique peut alors être offerte au distributeur.

## **ASSURANCE**

Le distributeur s'engage à assurer la sécurité des biens et des personnes au sein de ses locaux. Pour sa part, Bélisle solution Nutrition détient une assurance responsabilité professionnelle dont le document « Assurance responsabilité professionnelle » est disponible sur l'intranet Nature Bélisle.

## **MARKETING & PUBLICITÉ**

Chaque distributeur doit promouvoir son entreprise « Nature Bélisle » dans le territoire qui lui est attribué dans son contrat selon les activités suivantes :

- S'impliquer activement dans sa communauté pour le développement de son entreprise;
- Utiliser les publicités ou le marketing de Nature Bélisle intégralement ou demander une autorisation écrite pour toutes modifications ou personnalisation de celles-ci sur les réseaux sociaux, dans les journaux locaux, activités promotionnelles, commandites ou autres;
- Participer aux événements, expositions ou autres activités en relation avec la division Nature et en informer le représentant des ventes de son territoire afin que ces activités soient ajoutées au calendrier Outlook de la division Nature Bélisle;
- Avoir une page Facebook active.
- Suivre la page Facebook Nature Bélisle et partager ses publicités



- Suivre les activités du réseau de distribution Nature Bélisle disponibles dans le calendrier Outlook de Nature Bélisle.

Pour tous les distributeurs Nature qui vendent et distribuent exclusivement les produits attribués aux distributeurs Nature Bélisle, la compagnie offre un budget publicitaire de \$250 par année. Ce budget de publicité doit être appliqué seulement pour couvrir les frais reliés à de la publicité locale, la participation à des expositions ou autres, la location de matériels d'exposition et/ou sur la tarification des honoraires professionnelles applicable sur les services techniques spécialisés offerts lors de journées de conférences tel que précisé dans la section « matériels de soutien ». Ce budget est alloué seulement pour les publicités et activités qui ont lieu dans le territoire contractuel du distributeur Nature Bélisle. Toute application de ce budget doit être autorisée par la compagnie. De plus, chaque dollar de ce budget qui est investi en publicité par la compagnie requiert l'investissement d'un montant similaire de la part du distributeur. Prendre note que le budget de \$250 qui est alloué annuellement à chaque distributeur comme budget publicitaire n'est en aucun temps monnayable et non cumulatif d'une année à l'autre s'il n'est pas utilisé.

## **FORMATION**

Tous les distributeurs devront participer activement à leur formation en vue de promouvoir leur autonomie

- Consultation des fiches techniques des produits offerts et de leur utilisation
- Lecture de tous les documents promotionnels (cahiers, dépliants et bulletins d'information)
- Application adéquate des outils de travail offerts
- Suivre et réussir le programme de formation continu mis graduellement en place par la compagnie sur l'intranet de Nature Bélisle
- Réunions virtuelles d'informations et d'échanges d'idées organisées par la direction de la division Nature Bélisle.
- Prendre régulièrement connaissance des informations intranet adressées exclusivement au réseau Nature Bélisle.

## **GESTION COMMERCIALE**

Le distributeur s'engage à faire auprès de ses clients,

- Le suivi et traitement des commandes.
- L'édition des factures selon la liste de prix détail suggéré.
- La perception des paiements

## **PERFORMANCE COMMERCIALE**

Le distributeur s'engage à

- Travailler et s'investir pour atteindre les objectifs de ventes établies avec la compagnie.
- Participer aux rencontres avec le représentant des ventes de son territoire afin de suivre la progression des ventes de son entreprise.
- Suivre l'évolution des marges de profit générées par les ventes de produits Nature Bélisle et évaluées mensuellement en Point Nature Bélisle (PNB) pour son entreprise. Les PNB de chaque mois sont



disponibles au cours du mois suivant sur le site intranet de Nature Bélisle pour tous les distributeurs du réseau Nature.

**ANNEXES :**

Annexe 1 :

INVENTAIRE MINIMUM DE PRODUITS SUGGÉRÉ PAR LA COMPAGNIE

Produit	Format	Code
Nature Mélodieuse	5 kg	MOISAU5S
Moulée lapin 15%	25 kg	MZ76332CS
Chat campagnard	16 kg	NAACATCMP16S
Chat Fidélité	7.5 kg	NAACATFMS75S
Chat Privilège	8 kg	NAACATPMP08S
Chien campagnard	18 kg	NAADOGCMP18S
Chien Privilège	15 kg	NAADOGPMP15S
Moulée sevrage dérobée	25 kg	MFSEVRACS
Minéral boeuf	20 kg	PF10010GS
Minéral gestation	25 kg	PFGESTAGS
Minéral vêlage SY	25 kg	PFSANTEGS
Os cuir pressé pour chiens	6 po (paquet de 10 unités)	GB24012
Os cuir pressé pour chiens	8 po (paquet de 10 unités)	GB24013
Chien adulte Fidélité Agneau et riz	15 kg	NAADOGFMA15S
Chien adulte Fidélité Poisson et riz	14 kg	NAADOGFMHE14S
Chien adulte Fidélité Poulet et riz	15 kg	NAADOGFMP15S
Inukshuk - Nourriture pour chiens	20 kg 32/32	NAADOGIM32ES
Chien Privilège Gestion de poids	8 kg	NAADOGPMW08S
Litière pour chat	20 kg	Z7BENG25S
Mélange B1 Liberté	2 kg	B2VIC02NS
OM 80	20 kg	H4OM80MS
Bloc de minéral 10-6 Liberté	20 kg	HH11060BS
Fortifiant Liberté	2 kg	HUFO202CS
Equiforme Liberté	2 kg	HUPODLIGS
Moulée HM 13% Liberté	20 kg	MH00121TS
Moulée Poulain 17% Liberté	20 kg	MH00150CS
Moulée Jument 16% Liberté	20 kg	MH00160CS
Moulée Q-F 15% Liberté	20 kg	MH01300CS
16-10 Liberté	20 kg	PH21610GS
6-3 cubé Liberté	15 kg	PH30400CS

ÉquiVital	2 kg	SH0SYE2MS
Bloc de sel	20 kg Blanc	TBSELBLAN
Lichettes de sel	Blanc (2 kg)	TSALBLANC
Sel fin	25 kg	Z3SELFINS
Luzerne cubé Nature	22.68 kg	Z6LUZEQNV
Equimoss	2 kg	Z7BIOM2CS
Drystart	25 kg	Z7DRYSTNV
EquiSecur	2 kg	Z7EQUI2MS
EquiFlex	1.5 kg	Z7EQUIF15S
YeaSacc	2 kg	Z7YEAS2MS
Pulpe de betterave	25 kg	Z8PULBENS
Blocs de minéraux	8-6	HK60806BS
Oligosacc	2 kg	HVOSA22MS
Moulée croissance veau texturée	25 kg	MVCCOO0TS
Drêche de maïs	20 kg	Z8DRMAINS
Maïs cassé	25 kg	ZMMAISOMS
Moulée chèvre boucherie	25 kg	MZCHEVVCS
Purovin 7-3 SY	25 kg	PY60010GS
Minéral ovin 7-3 SY	25 kg	PYC0010GS
Lait de remplacement Kid-Gro	20 kg	TCH2222NS
Moulée porc 17%	25 kg	ME1020MSS
Moulée croissance porc 16%	25 kg	ME2020MS
Moulée truie lactante 17%	25 kg	MTC31LEMS
Moulée Truie gestante	25 kg	MTNGESTMS
Moulée Début Croissance Poulet	25 kg	MB2020MS
Moulée Finition gros coq	25 kg	MB2030MS
Moulée Ponte	25 kg	MG2010MS
Moulée Ponte OM Granule	25 kg	MG3010TS
Terre diatomée	11.34 kg	Z7TDIATNV
Kit de départ – Distributeur		DIS-KITDISTS
Trousse d'échantillonnage		TROUECHAS

Pour un total autour de 1075 kg